



Déclaration de conformité UE

(conformément à la directive du Parlement européen et du Conseil 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique ; annexe I)

Déclaration de conformité UE pour le Solar-Log Base 2000, Solar-Log Base 100, Solar-Log Base 15 et Solar-Log Base Vi.

Nous déclarons sous notre seule et entière responsabilité au nom de la société :

Solar-Log GmbH
Fuhrmannstraße 9
72351 Geislingen-Binsdorf, Allemagne

que l'appareil :

Nom : Solar-Log Base 2000, Solar-Log Base 100,
Solar-Log Base 15, Solar-Log Base Vi
Référence du modèle ou de l'appareil : 256327, 256326, 256325, 257258

Description de l'utilisation/Fonction :

Le Solar-Log Base 2000, Solar-Log Base 100, Solar-Log Base 15 et Solar-Log Base Vi offre la possibilité de commander, de réguler et de surveiller des installations photovoltaïques. Afin de remplir ces fonctions, il est capable de mesurer la qualité du signal de communication des onduleurs (RS485), de journaliser la consommation et le rendement et de commander l'alimentation. En outre, le Solar-Log Base propose également une fonction de surveillance des défaillances et des rendements lorsqu'il est connecté au portail Solar-Log WEB Enerest. Sa structure modulaire lui permet d'être combiné avec différents modèles dotés de fonctions diverses.

soit mis sur le marché conformément aux éléments suivants : son état une fois livré, le volume de livraison convenu par contrat et le respect des directives en vigueur et des normes harmonisées.

L'appareils Solar-Log Base 2000, Solar-Log Base 100, Solar-Log Base 15 et Solar-Log Base Vi répond à toutes les dispositions applicables et en vigueur des documents suivants :

- la directive 2014/30/UE concernant la compatibilité électromagnétique ;
- et la directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS).

La documentation technique a été établie et son contenu relève de la responsabilité de la personne habilitée à cette fin, à savoir Monsieur Holger Schroth, gérant de la société Solar-Log GmbH, domiciliée Fuhrmannstr. 9, D-72351 Geislingen-Binsdorf.

Les normes harmonisées et publiées au Journal officiel de l'UE et les normes complémentaires suivantes figurant dans le tableau ci-dessous ont été appliquées lors de la conception et de la fabrication de l'appareil Solar-Log Base 2000, Solar-Log Base 100, Solar-Log Base 15 et Solar-Log Base Vi.

Numéro	Date	Description/Titre
2014/30/UE	2014-02	Directive de l'UE concernant la compatibilité électromagnétique.
2011/65/UE	2011-06	Directive de l'UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.
EN IEC 63000	2018	Documentation technique requise pour l'évaluation des produits électriques et électroniques concernant la limitation des substances dangereuses.
EN 61131-2	2008	Automates programmables - Partie 2 : spécifications et essais des équipements.
EN IEC 61000-6-1	2019	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-1 : normes génériques – Norme d'immunité pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère.

Signé pour et au nom de :

Solar-Log GmbH

Lieu / Date

Geislingen-Binsdorf, 29 juin 2023


Holger Schroth
(CPO)


Jörg Niche
(CSO)